

VIVRE à Nanteau

Bulletin d'information de la commune
de Nanteau/Essoinne.
n° 20 / mai 2013



Le mot de Madame le Maire.

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

J'ai le plaisir de vous adresser ce numéro de notre bulletin d'information dans lequel vous trouverez l'ensemble de l'actualité de notre village.

Nous venons de voter le budget de la commune pour 2013 et malgré les hausses constantes des prix et une baisse des taux de subventions, nous avons décidé de garder les taxes communales au même niveau qu'en 2012, et nous continuerons notre politique de gestion rigoureuse de nos finances. Même si la liste des projets d'investissement est ambitieuse, nous estimons que tous les travaux prévus peuvent être réalisés sans augmentation de nos impôts.

Nous avons signé les marchés avec les entreprises pour la rénovation de la salle polyvalente et la transformation du local technique actuel en salle des associations. Puisque les travaux commenceront sous peu, la fête de Nanteau, prévue initialement le 2 juin, aura lieu exceptionnellement à la fin de l'été, **le dimanche 1er septembre**. A cette occasion nous organiserons « entre nous » une inauguration de plusieurs projets achevés depuis un an, sans attendre l'inauguration officielle qui aura lieu en fin d'année.

Comme les beaux jours arrivent, je vous rappelle quelques règles pour mieux «Vivre à Nanteau» en respectant la qualité de vie pour chacun d'entre nous. D'abord, respectons les horaires de tontes, ensuite, amenons nos déchets verts et branchages à la déchetterie de Malesherbes, puisque le brûlage est interdit, et pensons à tailler les haies qui empiètent sur la voie publique.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été. Si vous restez à Nanteau, nous vous proposons de participer à une promenade autour de notre village, organisée par le Parc naturel régional du Gâtinais français le 14 juillet et de pique-niquer ensuite sur la place du parking.

Comme d'habitude je vous rappelle que je suis très souvent présente, ainsi que mes adjoints, aux permanences du mardi et du vendredi soir à la mairie. Je peux également recevoir le samedi matin sur rendez-vous.

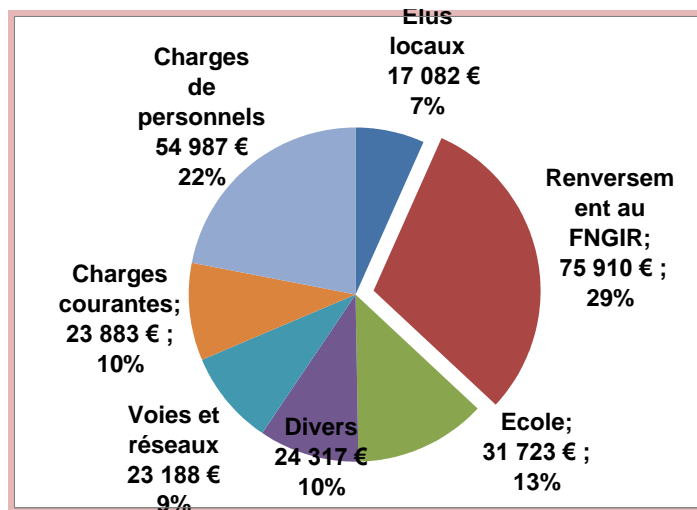
Bonne lecture à tous

Helen Henderson

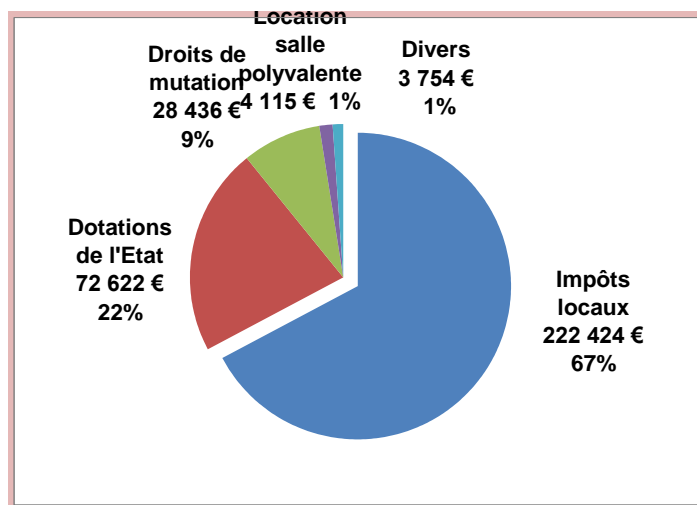


Les finances de Nanteau-sur-Essonne

Budget 2012



Dépenses de fonctionnement 2012 : 251 090 €



Recettes de fonctionnement 2012 : 331 351 €

Ces graphiques montrent :

- en « Recettes de Fonctionnement », une baisse de 4 % des impôts locaux et une stagnation de la Dotation de l'Etat par rapport à 2011
- en « Dépenses de Fonctionnement », le reversement devenu permanent de 75910 € au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Ci-dessous le détail du résultat global de clôture, pour l'année 2012 et en cumulé avec les années précédentes :

	2012	Cumulé
Section de fonctionnement	80 260 €	344 778 €
Section d'investissements	- 131 118 €	- 25 325 €
Résultat global de clôture (fonctionnement + investissements)	- 50 858 €	319 453 €

Budget 2013

Il a été voté le 10 avril. Le budget primitif est légèrement en hausse par rapport à 2012, avec des augmentations dans les charges courantes et la provision pour l'entretien des voies communales. Nous participons encore cette année au financement du nouveau gymnase à La Chapelle La Reine pour un montant de 7 400 € en attendant que cette compétence soit définitivement transférée à la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais ». Nous versons également au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) la somme de 3 000 €. En effet, ce nouvel impôt créé en 2012, est un impôt « horizontal » versé par les communes riches aux communes pauvres. Notre village se voit redevable de cet impôt annuel avec une augmentation substantielle d'année en année. En 2013 l'estimation de l'école de Buthiers reste à 30 % des dépenses de fonctionnement, mais en 2014 nous aurons probablement une nouvelle dépense liée à la mise en place obligatoire des nouveaux rythmes scolaires.

Investissements pour l'année 2013

Avec les excédents reportés des années précédentes nous disposons d'une « cagnotte » de 319453 € qui va nous permettre de financer les projets d'investissement déjà engagés sur 2013 et 2014, et ce sans augmenter les taux des taxes communales en 2013 et sans recours à l'emprunt. Avec une recherche systématique de subventions, nous arrivons à autofinancer des projets structurants pour notre village.

Le programme prévu au budget 2013 est de finaliser les projets déjà en cours et ceux pour lesquels les subventions ont été accordées. Les plus importants sont listés ci-dessous :

- fin de la construction du nouveau local technique
- rénovation de la salle polyvalente
- création de la salle des associations
- enfouissement des réseaux (téléphone, éclairage public, électricité) en centre bourg, entre la mairie et l'église
- éclairage public : fin du remplacement des lampes au mercure
- finalisation des travaux de la mare de Boismiard
- amélioration de l'écoulement des eaux pluviales rue de Viltard et rue de Villiers (demande de subvention en cours).

Dans le contexte économique actuel, la commune a décidé de ne pas augmenter ses taxes par rapport à 2012 et la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » a fait le même effort. S'il y a des augmentations sur votre avis d'impôt, ce seront celles des taxes sur les ordures ménagères, du Département et de la Région.

Ecole de Buthiers/Nanteau-sur-Essonne/Boulancourt : Réforme des rythmes scolaires, voyage scolaire et... fermeture de classe

La réforme des rythmes scolaires

Cette réforme faisait partie des "60 engagements pour la France" présentés par le Président de la République le 26 janvier 2012. Elle a pour objectif de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Les principaux éléments de cette réforme qui s'imposeront à toutes les écoles maternelles et élémentaires sont :

- une semaine de 4 jours ½, incluant le mercredi matin, pour 24 heures de cours ;
- une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne, soit 5 h ½ maximum pour une journée et 3 h ½ maximum pour une demi-journée ;
- une année de 180 jours de classe ;
- une prise en charge des élèves de l'école jusqu'à 16 h 30 ;
- une pause méridienne (en fait la pause de midi) de 1 h 30 au minimum ;
- des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupe restreint ;

- des temps d'activités périscolaires entrant dans des projets éducatifs territoriaux à définir.

Cette réforme s'applique à la rentrée scolaire 2013 pour les écoles n'ayant pas demandé de dérogation pour un report à la rentrée 2014.

De son côté le Conseil Général souhaitait une prise de position avant le 9 mars afin d'organiser le réseau de transport scolaire.

Le conseil des maîtres d'école, le comité syndical du RPI (SIGEGAS) et enfin les communes devaient donc se prononcer sur le projet en dégageant, si possible, une position commune.

Telles étaient les contraintes.

En contrepartie :

- Les communes qui adoptent les 4 ½ jours dès 2013 recevront 50 euros par élève - 90 euros pour les communes les plus pauvres. Mais cette aide n'est prévue que pour la première année ;
- Les communes qui attendront 2014 ne toucheront rien, à l'exception des plus pauvres qui percevront encore 45 euros par élève. Nanteau-sur-Essonne ne fait pas partie de cette catégorie.

Tous ces éléments étant posés :

- **le conseil des maîtres de l'école** a émis le souhait d'un report, estimant que les délais imposés pour une application en septembre 2013 sont trop courts notamment pour organiser correctement et coordonner les activités scolaires et périscolaires.

- **le comité syndical**, après en avoir largement débattu et avoir étudié des emplois du temps type fournis par le ministère, et considérant que :

- les communes et EPCI sont placées en situation d'urgence, incompatible avec une bonne réflexion, donc une bonne gestion ;
- les conseils d'école ne disposent pas du temps nécessaire pour coordonner correctement les différentes activités ;
- les coûts estimés actuellement à 150/200 euros par élève (soit au minimum 10% d'augmentation) et qui risquent d'être réévalués lors de la mise en place de la réforme sont très difficilement supportables par les communes ;
- l'occupation des locaux sera problématique d'autant plus que l'éclatement en groupes de travail rendra le besoin plus important ;
- les difficultés de recrutement des nouveaux besoins d'encadrement seront difficiles à lever ;

- la réforme bouscule toute l'organisation actuelle de l'accueil du matin, de l'accompagnement du soir, voire de la pause « méridienne » ;

s'est prononcé pour un report de la mise en application de la réforme, en 2014.

- **les communes adhérentes au RPI**, informées de la position du conseil des maîtres et du comité syndical, ont par la suite pris chacune une délibération repoussant à 2014 l'application de la réforme.

Il apparaît à ce jour que nous ne sommes pas les seuls à avoir pris cette décision puisque, selon une estimation du ministère de l'Education portant sur 80% des communes, seuls de 20% et 25% des écoliers passeront dès 2013 aux 4 ½ jours.

Fermeture d'une classe

Un courrier de Mme la Directrice académique confirme que, compte tenu de la baisse du nombre d'élèves que l'on observe depuis quelques années, la fermeture définitive d'une classe en maternelle interviendra pour la prochaine rentrée. Cela entraînera une réorganisation des classes qui est déjà en cours de réflexion.

Voyage scolaire et classe de découverte

Une classe de découverte en Auvergne est organisée par une enseignante du 17 au 21 juin prochain.

L'année dernière, cette classe n'avait pas fait de voyage scolaire mais participé à une classe de découverte à vélo autour de Buthiers, donc sans dépenses. Le comité syndical, tenant compte de ce fait, lui a attribué pour 2013 une aide exceptionnelle de 1 500 euros.

Quatre enfants de Nanteau-sur-Essonnes sont dans cette classe. La commune, sollicitée par les parents pour une aide complémentaire, a décidé de leur attribuer une aide identique à celle déjà attribuée aux élèves du CEG qui partent en voyage, soit 40 euros par élève.

La très forte solidarité manifestée par les enseignants pour l'organisation de cette classe verte est à souligner ; la commune les en remercie.

En souhaitant une bonne semaine à ces enfants....

Bâtiment technique, première tranche du contrat rural



Le bâtiment technique est livré depuis début mars. Les travaux se sont déroulés de façon satisfaisante à la fois du point de vue de la construction et du respect de l'enveloppe budgétaire prévue.

Notre employé communal bénéficie maintenant de locaux conformes à la législation du travail :

- un **espace de vie** comprenant coin cuisine, douche, lavabo, toilettes et vestiaire ;
- un **atelier** permettant des travaux d'entretien du matériel dans des conditions optimales ;
- un **hangar** pour le remisage de l'ensemble du matériel nécessaire à l'entretien de la commune ; la disposition des accès permet un fonctionnement facile, notamment l'accrochage direct des outils au tracteur.

Les abords sont en cours d'aménagement par notre employé communal.

De plus, un projet d'aménagement paysagé comprenant la plantation d'arbres d'essences locales et la reconstitution d'une haie traitée de façon champêtre fait l'objet d'une demande de subvention auprès du PnrGf.

Ainsi sera finalisée cette 1^{ère} tranche du contrat rural.

Poursuite du contrat rural avec la rénovation de la salle polyvalente et l'aménagement d'une salle pour les associations

La salle polyvalente Jean Herblot mérite un bon « lifting ». Tout est prêt pour que l'opération démarre : les contrats avec les entreprises sont signés, les travaux commencent au printemps et devraient être terminés dans le courant de l'été.

Nous avons fait le choix d'équiper cette salle avec des matériaux de qualité : sol carrelé, éclairage et sonorisation performants, isolation thermique, évier et paillasse en inox dans la salle de réchauffage.

Pour rester dans le budget, le conseil municipal a pris en charge les travaux de préparation, aidé en cela par des membres du Comité des Fêtes : démontage de la cuisine et décollage des dalles du sol (elles étaient bien collées les coquines !).



Travaux de voirie

On entend souvent citer cette phrase : « j'ai une bonne et une mauvaise nouvelle ... »

Commençons par la mauvaise nouvelle : depuis plusieurs années nous annonçons des travaux sur la traversée de Villetard pour supprimer les flaques d'eau qui envahissent les bas-côtés à chaque averse et tous les ans nous devons dire aux habitants : « désolés, ce ne sera pas pour cette année, mais nous avons bon espoir pour l'an prochain ».

En 2013 nous étions quasiment sûrs de pouvoir réaliser ces travaux, mais les dernières rumeurs en provenance du Conseil général77 ne sont pas bonnes. En effet nous apprenons que notre dossier ne sera étudié qu'au second semestre, que les fonds alloués aux communes diminuent, ... Or, comme nous l'avons déjà expliqué, cette voie est une route départementale et la commune ne peut donc rien entreprendre sans l'accord et la participation du département.

Nous gardons néanmoins un petit espoir pour la fin de l'année.

Et maintenant, la bonne, et même l'excellente nouvelle : notre demande d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) dans le centre bourg (entre la mairie et l'église) a

été acceptée par ERDF et par le syndicat d'électrification.

L'étude technique est lancée et les travaux devraient démarrer en juillet ou en septembre. La commune devra prendre à sa charge 20% du coût des travaux pour l'électricité et le téléphone et 40% pour l'éclairage public.

C'est une première étape, espérons qu'il y en aura d'autres par la suite avec le nouveau syndicat d'électrification rurale qui verra le jour au 1^{er} janvier 2014 puisque notre syndicat actuel, le SIER-SOSM, fusionnera avec les autres syndicats d'électrification rurale de Seine & Marne pour former un syndicat départemental unique.

Du bon usage des petits vélos ...

Quelle est l'utilité des petits vélos, tracés sur la voie juste avant le feu rouge à l'entrée de la départementale ? Ils permettent l'entrée et la sortie, sans danger, des véhicules des résidents de la maison située à l'angle des deux routes. Pour ce faire, les automobilistes venant de Villetard sont invités, lorsque le feu est « rouge », à s'arrêter



non plus au pied du feu, mais au niveau de la première ligne peinte au sol, là.

Soyons tolérants et acceptons cette petite contrainte qui doit éviter tout risque de collision.

Restauration de 3 registres communaux

Les communes doivent préserver et sauvegarder leurs documents anciens. C'est dans cet esprit qu'au cours des mandats précédents la commune avait fait restaurer tous ses anciens registres à l'exception des trois suivants :

- registre de délibérations des années 1859 à 1885
- registre de délibérations des années 1919 à 1937
- registre des arrêtés des années 1952 à 1965

Etait-ce par oubli ou par souci d'économie ? Pas du tout : ces 3 registres étaient perdus depuis de nombreuses années, mais ils ont été retrouvés, en très mauvais état, dans les combles de la mairie lors de travaux d'isolation.

Lors de la séance du 17 février 2013 le conseil municipal a retenu la société La Reliure du Limousin qui offre la garantie d'un travail de qualité pour la restauration de ces trois registres et a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention du Parc naturel régional du Gâtinais français. La subvention attendue est de 891,80 € pour un coût HT de 1 372 € soit 65 %.

Ecophyto 2018, c'est en cours pour les agriculteurs, c'est parti pour la commune, et ça va venir pour le jardinier amateur !

Nous vous avons parlé dans des bulletins précédents de la charte environnementale signée entre la commune, le Parc naturel régional du Gâtinais français et le Conseil Général ; elle vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public, mais les communes ne sont pas les seules concernées.

Ainsi cette charte entre dans le cadre d'un plan appelé « ECOPHYTO 2018 » dont l'ambition est d'amener tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (désherbants, insecticides, fongicides...) à diviser par 2 leur utilisation d'ici 10 ans et à sécuriser leur utilisation. Cette démarche, relevant d'une directive européenne, est obligatoire ; sa mise en place se veut progressive.

Dans un premier temps, ce sont les agriculteurs qui ont été concernés. Ils ont dû aménager des stockages sécurisés, des aires de remplissage et lavage «aux normes», étalonner leurs pulvérisateurs, suivre des formations sur les risques encourus, sur l'utilisation optimale des produits (respect des températures extérieures pour une efficacité maximale des produits, vitesse du vent pour éviter les dérives sur les propriétés voisines, utilisation d'équipement personnel de protection...), autant de mesures que les communes et les particuliers seront amenés à appliquer en les adaptant à l'échelle et aux risques encourus.

Ainsi, si un agriculteur part à 18 h pour faire un traitement dans son champ, ce n'est peut-être pas qu'il a fait la sieste ou qu'il veut vous faire respirer son produit au moment de l'apéritif, mais tout simplement parce la température ambiante et/ou le vent sont optimaux à ce moment de la journée !

Alors, qu'en est-il de la commune ?

Progressivement nous sommes entrés dans la démarche. Nous sommes équipés d'un système de stockage sécurisé, notre employé communal a suivi une formation au cours de laquelle un examen des pratiques a été réalisé. Les points principaux de ce bilan montrent à quel point l'utilisation

du désherbant -c'est quasiment le seul produit utilisé sur la commune- n'était pas encadrée : désherbant non homologué, buse de pulvérisation mal adaptée, passages trop fréquents, dose à peine respectée ... Tout cela faute de préconisation.

Depuis, nous avons changé la buse du pulvérisateur, nous utilisons un désherbant homologué PJT soit parc, jardin et trottoir, refait l'étalonnage du pulvérisateur (il doit être annuel) et réduit le nombre de passages en les raisonnant.

Résultat de ces efforts : nous sommes passés d'une utilisation excédentaire de l'ordre de 95 % à une utilisation quasiment aux normes. Nous avons donc divisé par deux notre consommation de produit en cette première année sans pour autant mettre en péril le caractère accueillant du village.

Nous allons poursuivre cette démarche en utilisant autant que possible les méthodes alternatives, mais, mis à part le désherbage manuel, aucune n'est totalement satisfaisante et pourtant elles coûtent cher ! Nous sommes preneurs d'idées si vous en avez.

Cette approche devrait maintenant cibler le jardinier amateur chez qui nous devrions trouver les mêmes problématiques que sur la commune : choix du produit, respect des doses, nombre et conditions de traitement... Il n'y aura pas d'obligation. Dans un premier temps, il sera fait appel à la conscience de chacun pour améliorer l'environnement de tous. Pour cela des rencontres d'échange et sensibilisation seront organisées dans les communes.

En attendant il faut s'habituer à voir un peu d'herbe sur nos trottoirs -non bétonnés et c'est tant mieux pour nous- car pour pouvoir l'arracher ou passer la binette il faut bien qu'elle pousse !

Pour faire entrer cette démarche chez vous progressivement vous pouvez commencer à entretenir le trottoir situé devant chez vous, fleurir les pieds de mur afin d'éviter leur traitement systématique au désherbant. Ce traitement reste nécessaire car tondeuse et coupe-bordures ne peuvent pas approcher régulièrement et sans dommage le pied de mur.

Puisque nous parlons de tondeuse, la commune examine aussi la possibilité de réduire le nombre de ses passages, au grand dam de notre employé municipal très attaché à nos accotements super bien tondus. Cela relève aussi de la démarche de protection de l'environnement.

Pour que la nature se rétablisse correctement, aidons la, laissons lui plus de liberté...

Et puisque toutes ces nouvelles habitudes ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières, les personnes intéressées peuvent en savoir plus sur le site de l'eau en Seine-et-Marne : <http://eau.seine-et-marne.fr>

Cimetières communaux

Le nouveau règlement des cimetières communaux propose trois types de concessions dont voici les tarifs :

- temporaire (15 ans) : 200 €
- trentenaire : 250 €
- cinquantenaire : 300 €

Recensement

Le recensement a dénombré 449 habitants dans notre village. Ce nombre pourra être légèrement modifié par l'INSEE.

Nous remercions Madame Gallet pour l'aide apportée dans ce travail qui requiert organisation, rigueur, sérieux, patience et persévérance.

Le Multi-Accueil de La Chapelle La Reine

En 2013 chacune des communes de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » a délibéré à la majorité qualifiée pour l'intégration dans les compétences d'intérêt communautaire des structures du Multi-Accueil et RAMP implantées sur commune de La Chapelle La Reine. Sur les 16 communes de la CC, 11 ont voté POUR (soit 9 503 habitants) et 5 ont voté CONTRE (soit 2 033 habitants, dont Boulancourt, Nanteau-sur-Essonnes, Rumont, Tousson et Le Vaudoué). Le projet a été adopté à la majorité qualifiée.

A partir de septembre le Multi-Accueil « Les Lutins de la Reine » situé à La Chapelle La Reine, jusqu'à présent réservé aux habitants de cette commune, s'ouvrira aux enfants de toutes les communes de la CC. Il est ouvert aux enfants âgés de 2 mois à 4 ans du lundi au vendredi de 6 h 45 à 19 h 15, en accueil collectif régulier ou en accueil collectif occasionnel et aux enfants de 4 à 6 ans en accueil collectif occasionnel. Les locaux abritent également un Relais des Assistantes Maternelles et des Parents (RAMP), ouvert à mi-temps. Pour toute demande d'inscription, s'adresser directement à la directrice par courrier, par email ou par téléphone :

Madame Corinne DIDIER
Multi-Accueil «Les Lutins de la Reine »
Rue du Clos, 77760 La Chapelle La Reine
tel : 06 71 10 18 crecheleslutinsdela-reine@orange.fr.

La Mission Locale

La Mission Locale de Nemours a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les communes de l'arrondissement de Fontainebleau à l'insertion professionnelle et sociale.

La Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » a voté une subvention pour 2013 de 1 € par habitant de la CC à la Mission Locale de Nemours, soit 11 844 €. Dans le cadre de ses actions sur le territoire de la CC, la Mission Locale pourrait faire des permanences pour les jeunes du territoire dans une salle située au siège de la CC à La Chapelle La Reine.

Rénovation de la voie communale de Tousson

Les travaux en cours sont en phase d'achèvement. On pourrait donc penser que tout va bien dans le meilleur des mondes

Que nenni puisqu'il nous faut revenir à l'année 1865 pour vous expliquer une « querelle de clocher » qui oppose aujourd'hui la commune de Nanteau-sur-Essonnes à la commune de Tousson sur le financement de ces travaux !

Or donc, en cette année 1865, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne décide de classer des chemins vicinaux reliant Tousson à Nanteau-sur-Essonnes. Les deux communes protestent et demandent l'abandon de ce tracé au profit d'un autre qui raccourcit la distance entre les communes et donc limite les frais de construction pour la commune de Tousson. Ainsi naquit la route qui relie aujourd'hui nos deux communes. Jusque là, tout va bien ...

L'élargissement et l'empierrement d'un chemin doivent normalement être payés par la commune sur les terres duquel le chemin est situé. Mais à l'époque le conseil municipal de Tousson considère cependant que ce chemin a peu d'utilité pour les habitants de Tousson et demande, avant de délibérer, que la commune de Nanteau-sur-Essonnes s'engage à participer aux travaux de construction et à l'entretien de ce chemin vicinal sur la partie Toussonnaise.

La commune de Nanteau-sur-Essonnes qui avait déjà pris sa délibération lorsque cette demande a

été formulée, a donc rajouté sur cette délibération, dans la marge, que Nanteau-sur-Essonne s'engage à construire et à réparer la partie située sur la commune de Tousson jusqu'au croisement avec le chemin des Nonnes.

Faisons encore un petit tour dans le passé avant d'en arriver au présent :

En 1893 le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne avait déjà demandé à celui de Tousson de revenir sur cet accord au motif que le chemin était très dégradé par les habitants de Tousson, notamment le Sieur Michaut, fermier à Tousson, qui emprunte ce chemin pour l'enlèvement de ses betteraves. La réponse du conseil municipal de Tousson fut un refus catégorique.

Qu'est devenu le chemin vicinal depuis cette date lointaine ?

En 1959, suite à un arrêté du Général de Gaulle, les chemins vicinaux disparaissent et il ne reste plus que deux types de voies : les chemins ruraux (propriété privée de la commune) et les voies communales (domaine public).

La route Boisminard-Tousson est devenue une voie communale.

Toutes ces explications préliminaires pour en arriver au différent qui oppose nos communes à ce jour :

Par l'intermédiaire de son avocat, la commune de Tousson nous réclame 40 000 € de participation aux travaux de restauration de la voie communale qui relie le hameau de Boisminard à Tousson, au motif que cette route sert essentiellement aux Nantessonnois !

Si nous refusons nous aurons droit à un procès devant le Tribunal administratif qui devra statuer sur une délibération du conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne datant de 1865 dans laquelle la commune de Nanteau s'engageait à empierrer et à entretenir un chemin vicinal de Tousson entre le lieu-dit « la fosse » et le croisement avec le chemin des nonnes.

En conséquence, le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne rappelle que si l'accord de 1865 portait sur un chemin vicinal pour lequel la commune de Tousson n'avait aucune obligation d'entretien, aujourd'hui le débat porte sur une voie communale qui appartient au domaine public.

Or les communes ont l'obligation d'entretenir leur domaine public, c'est même une dépense obligatoire dans les budgets communaux (articles L 2122-21.1^e, L2122-21.5^e du CGCT).

La commune de Tousson a laissé cette route se dégrader sans entretien sérieux depuis 30 ans. Elle nécessite aujourd'hui des travaux importants qui coûtent très chers. Il n'y a aucune raison pour que la commune de Nanteau-sur-Essonne, qui de son côté entretient régulièrement 13 km de voirie communale, en subisse les conséquences.

Le Maire de Tousson et son conseil municipal agissent bien « en propriétaires » de cette route lorsqu'ils interdisent par arrêté municipal aux transporteurs de betteraves de l'emprunter. De même, ils ont seuls décidé du recrutement d'un maître d'œuvre et des travaux à effectuer.

A chacun de juger.

Aide à la déclaration des revenus

Dans le cadre de la déclaration des revenus, pour répondre à vos différentes questions, le service impôts des particuliers de Fontainebleau et la trésorerie de La Chapelle-la-Reine assureront une réception commune

Le jeudi 16 mai après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30

Dans les locaux de la trésorerie de La Chapelle-la-Reine.

Cette année encore, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé au **nettoyage de printemps des voies et des chemins**, début mars. Les volontaires étaient nombreux et grâce à cette forte participation de nouvelles portions de voies ont été nettoyées.

Fête de Nanteau le dimanche 1^{er} septembre

Nous avons pour habitude que la fête ait lieu en juin. Nous sommes contraints cette année de modifier nos « habitudes » ; en effet les travaux de restauration de la salle polyvalente ne seront pas terminés et la cour de la mairie risque d'être un peu « en chantier » en raison de la transformation du local technique actuel en salle des associations.

La date retenue est le dimanche 1^{er} septembre. Nous vous donnons rendez-vous pour les manifestations habituelles et pour l'inauguration de diverses réalisations faites en 2012.

Nous vous demandons de nous excuser pour ce contretemps.

Le rendez-vous du 14 Juillet à Nanteau

Nous vous invitons à une randonnée le matin du 14 juillet. Pour la première fois, elle sera organisée par le Parc naturel régional du Gâtinais français. Ainsi c'est à la fois le territoire de Nanteau et le territoire du Parc qui nous seront décryptés et que nous découvrirons. De plus, la randonnée est ouverte à tous, habitants de Nanteau-sur-Essonne et habitants des autres communes.

A son issue, un apéritif sera offert aux randonneurs par la commune et un déjeuner pique-nique clôturera la matinée : tables et chaises seront mises à disposition et chacun sera invité à apporter son pique-nique.

Les boulistes se retrouveront l'après-midi.

« Festival of Europe » les 18 et 19 mai à la base régionale de loisirs de Bois-le-Roi

Le Festival of Europe, rassemblement européen unique au Sud de l'Île de France, est un moment privilégié de rencontre et de dialogue autour de l'Europe. Il est une occasion de grands moments de divertissements et d'amitié partagés, unis dans la diversité : s'informer, dialoguer, s'exprimer sur l'Europe, découvrir cultures et traditions avec des artistes des différents pays, jeux et sports pratiqués dans diverses régions, ... Entrée libre.

Plus d'information sur

<http://facebook.com/festivalofeurope>

Les Jeux Forestiers le 7 juillet à Tousson

L'Entente Sportive de la Forêt vous invite à la 11^e édition des Jeux Forestiers le dimanche 7 juillet à Tousson, de 10 h 00 à 18 h 00.

Les Jeux Forestiers vous proposent des activités ludiques, familiales et traditionnelles animées par ses bénévoles et adhérents, et où chaque jeu est fabriqué en bois de manière artisanale.

Des records à battre et des récompenses, des activités ouvertes aux plus petits comme aux plus anciens, une attraction foraine, une animation musicale, des démonstrations sportives et la présence d'exposants et artisans autour du thème des « Métiers du Bois ».

Buvette, restauration rapide, parking sur place.

Toute l'actualité des Jeux Forestiers sur le site :

<http://jeux-forestiers.e-monsite.com>

Des informations du Parc naturel régional du Gâtinais français

Vous êtes propriétaire d'un logement situé dans une commune du Parc naturel régional du Gâtinais français

Vous prévoyez des travaux ? Vous pouvez alors bénéficier de subventions allant de 10 à 70 % du montant HT pour des dépenses s'élevant de 5 000 à 75 000 € !

Ce dispositif est rendu possible car le Parc naturel régional du Gâtinais français a mis en place, avec ses partenaires : l'Agence nationale de l'habitat, la Région Ile de France, et les Départements de l'Essonne et la Seine-et-Marne, un Programme d'Intérêt Général visant à améliorer l'habitat du territoire, et ainsi la qualité de vie.

Ce programme permet donc d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer l'isolation de leur habitation, réaliser des travaux d'adaptation, de mise aux normes, de résorption des peintures au plomb...

Une permanence téléphonique a été mise en place pour vous apporter une réponse personnalisée, au 01 60 78 17 11. N'hésitez pas à vous renseigner !

Dépenser moins d'argent en utilisant un isolant écologique :

Monsieur et Madame P. veulent réduire leur consommation d'énergie en isolant le plancher des combles de leur maison. Après la réalisation gratuite du diagnostic thermique, le Parc leur propose de poser 30 cm de matériau isolant. Deux solutions s'offrent à M. et Mme P. en fonction de leurs revenus et du gain énergétique des travaux.

- choisir un matériau non écologique, comme la laine de verre : elle est moins chère à l'achat, leur facture est de 3 700 € HT. Le Parc les fait bénéficier d'une subvention de 35 %* et leur verse 1 295 €. Leur isolation leur coûte 2 405 € HT. In fine
- choisir un matériau écologique, comme la ouate de cellulose : elle est un peu plus chère à l'achat, leur facture est de 5 660 € HT. Le Parc les fait bénéficier d'une subvention de 75 % de subvention au total, et leur verse 4 245 €. Leur isolation leur coûte 1 415 € HT. In fine

Ce bonus « écologique » de 40 % s'applique également à l'isolation de toiture avec des matériaux écologiques, à l'installation d'ouvrants (portes et fenêtres) avec des menuiseries bois et

des doubles vitrages à faible émissivité et lame d'argon, à l'installation une chaudière à granulés... (liste non exhaustive).

* Les taux peuvent varier en fonction du revenu et des gains énergétiques

Patrimoine fruitier et légumier

Le Parc naturel régional du Gâtinais français prévoit de :

- faire un inventaire complet des vergers du territoire ; les propriétaires de vergers volontaires peuvent d'ores et déjà nous contacter afin d'obtenir des informations ou un rendez-vous personnalisé,

- mettre à disposition des habitants un atelier de transformation mobile pour faire leur propre jus de pommes ou de poires.

Contacts Parc (01 64 98 73 93) : Arnaud Charpentier, Responsable du Pôle Développement local, en charge de l'agriculture, a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr

Julie Maratrat, Technicienne des Milieux naturels j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr

Avis de recherche des chauves-souris

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Gâtinais français travaille en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle sur le suivi des chauves-souris les plus communes. Chaque année, le protocole est le même : grâce à un détecteur d'ultrasons, le Parc comptabilise le nombre de chauves-souris présentes sur 8 circuits de 30 km. Les résultats, transmis au Muséum, sont analysés et comparés au niveau national.

Depuis 2007, la tendance semble être à la régression pour l'ensemble des espèces. En effet, nos chauves-souris, toutes insectivores, souffrent du manque de proies qui disparaissent à cause de l'utilisation d'insecticides et de la disparition d'habitats (haies, mares, vergers, marais, ...). Mais ce n'est pas tout, plusieurs espèces de chiroptères ont des difficultés à trouver des lieux convenables pour élever leurs petits et hiberner. Sur le territoire du Parc, l'hibernation des chauves-souris est encore bien mystérieuse.

Pour compléter les connaissances sur ces animaux, le Parc lance un avis de recherche !

Si vous avez vu des chauves-souris dans votre cave, votre grenier ou une dépendance, contactez le Parc au 01 64 98 73 93.

Quelques petits conseils... Calme, quiétude et fraîcheur sont de rigueur. En hiver, leurs proies disparaissant, les chauves-souris ne peuvent plus se nourrir et entrent en léthargie. La température de leur corps s'abaisse considérablement, et tous les mécanismes physiologiques sont extrêmement ralentis (rythmes cardiaques et respiratoires,...). Elles sont alors très fragiles et tout dérangement peut leur être fatal, en raison de la dépense énergétique liée au réveil qu'elles ne pourront pas compenser. Il est donc primordial pour leur survie de ne pas les réveiller ! Éviter le bruit et les lumières à leur proximité.

Joies et Peines

Naissances :

Emilie BOUYER, née le 23 novembre 2012
Thaïs GALVAING, née le 27 novembre 2012

Mariages :

Ghislaine SAULNIER et Richard KASTLER, le 23 février 2013



Décès :

Madame Simone MARTIN, le 30 décembre 2012
Monsieur Alain ROIG, le 2 février 2013